

### Commande de diagnostic d'Assainissement Non Collectif transaction immobilière

(conformément à l'article L. 271-4 du Code de la Construction et de l'Habitat et à l'article L. 1331-11-1 du Code de la Santé Publique)

Demandeur du diagnostic : Propriétaire ☐ Notaire ☐ Agence immobilière ☐

Date prévue de la signature de l'acte authentique de la vente : .....

### Renseignements sur l'immeuble en vente

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Référence cadastrales : Section : ..... Numéro(s) : .....

Superficie totale du terrain (m²) / ..... Surface totale habitable (m²) : .....

Année de construction de l'habitation : .....

Nombre de pièces principales (art. R111-1-1 : pièces destinées au séjour et au sommeil) : .....

Nombre de chambres : .....

Combles ou grenier aménageables : OUI ☐ NON ☐

Terrain desservi par un réseau public d'eau potable : OUI ☐ NON ☐

Présence d'un puits sur la parcelle : OUI ☐ NON ☐

Utilisation : Alimentation humaine ☐ Alimentation animale ☐ Arrosage ☐ Autres ☐ précisez .....

Installation installées à moins de 35 m en amont d'un puits : OUI ☐ NON ☐

Consommation d'eau moyenne annuelle (m³/an) : .....

Année de réalisation ou réhabilitation de l'installation : .....

Habitation principale ou location : OUI ☐ NON ☐

# Nombre de personnes permanentes occupant l'habitation : .....

# Occupations occasionnelles : Nombre de personnes : ..... Nombre de jours/an : .....

# Nombre de jour par an sans occupant : .....

Habitation secondaire : OUI ☐ NON ☐

# Période d'utilisation : Nombre d'occupants : ..... Nombre de jour/an et fréquence : .....

Autre : .....

# Nombre de personnes : .....

# Fréquence d'utilisation (nombre d'heures/jour, de jours ou de semaines/an) : .....

Date du dernier diagnostic : ..... Date de la dernière vidange : .....

Date du dernier entretien : du bac dégraisseur : ..... autre : .....

Contrat de maintenance souscrit (date du début, prestataire, fréquence,...) : .....

.....

Date de la dernière maintenance : .....

Interventions récentes sur l'installation (date et type : .....

Problèmes de fonctionnement rencontrés (odeurs, écoulements, débordements....) :

#### Renseignements sur le vendeur

NOM et Prénom du ou des propriétaire (s) : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....Commune .....

☎ Domicile : .....☎ Travail/Portable : .....

Mail : .....@.....

#### Notaire chargé de la vente

NOM et Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....Commune : .....

☎ Téléphone : .....Mail : .....

#### Personne à contacter pour un rendez-vous sur site (agence immobilière...)

NOM, Prénom et Fonction : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....Commune .....

☎ Téléphone : .....Mail : .....

#### Document à joindre avec ce formulaire

**Un plan de situation doit être joint avec le présent formulaire.** Celui-ci doit permettre d'identifier précisément la situation de la parcelle dans la commune ou le hameau.

#### Pour le jour de la visite

Afin de réaliser un diagnostic le plus complet possible, **tous les éléments relatifs aux dispositifs d'assainissement des eaux usées et d'évacuation des eaux pluviales devront être rendus accessibles et visibles (tampons de regards ouverts)**. Il est demandé de ne pas fermer le compteur d'eau pour tester l'évacuation de tous les points d'eau indiqués.

#### Redevance

Conformément à la réglementation, le diagnostic d'un dispositif d'assainissement non collectif donne lieu au paiement d'une redevance de **280 € TTC** dont le montant est fixé par le Service public d'assainissement non collectif (SPANC). Cette somme sera à payer auprès de la Trésorerie de Maintenon – Rue Collin d'Harleville – 28130 MAINTENON après réception de l'avis des sommes à payer.

Je soussigné(e), ....., agissant en tant que Propriétaire ☐ Notaire ☐  
accepte les conditions de cette commande.

Fait à .....le.....Signature du demandeur

## SPANC

### Service Public d'Assainissement Non Collectif

#### Note d'informations sur le diagnostic de l'Assainissement non collectif lors de la vente

##### 🔗 La réglementation :

Article L.271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation : « I En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut, à l'acte authentique de vente....Le dossier de diagnostic technique comprend, dans les conditions définies par les dispositions qui les régissent, les documents suivant : ... 8° Le document établi à l'issue du contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif mentionné à l'article L.1331-11-1 du Code de la Santé Publique.... II...En l'absence, lors de la signature de l'acte authentique de vente, d'un des documents mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 7° et 8° du I en cours de validité, le vendeur ne peut pas s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondants... En cas de non-conformité de l'installation d'Assainissement Non Collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai de un an après l'acte de vente. »

Article L.1331-11-1 du Code de la Santé Publique : Lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le document établi à l'issue du contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif daté de moins de trois ans au moment de la signature de l'acte de vente est joint au dossier de diagnostic technique...Si le contrôle des installations est daté de plus de trois ans ou inexistant, sa réalisation est à la charge du vendeur.

🔗 Cette demande doit être transmise au SPANC pour toute vente d'un immeuble non raccordé au réseau public d'assainissement. De plus, une attestation de vente devra nous être envoyée après la signature de l'acte authentique.

Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France  
SPANC  
Pôle de Gallardon  
Grande rue de Montlouet  
28320 GALLARDON  
Tél. 09 64 42 73 13  
Mail. : [eau.spanc@porteseureliennesidf.fr](mailto:eau.spanc@porteseureliennesidf.fr)